

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/21

DATE DE
CONVOCAION
17/03/2023

DATE D’AFFICHAGE
17/03/2023

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
29/03/2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 28

L’an deux mille vingt trois
Les vingt-trois mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2023 s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Olivier ROBERT, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

ABSENT EXCUSÉ : Monique CARUSO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudette DOS SANTOS

OBJET : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023-02 du 16 février 2023 relative au rapport d’orientations budgétaires ville 2023 ;

VU l’avis favorable de la commission des finances-équipements publics-voirie du 11 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de subvention pour le CCAS de 290 000 € pour l’année 2023 ;

ENTENDU l’exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à l’unanimité ;

FIXE la subvention à allouer au C.C.A.S. pour l’année 2023 à 290 000 € ;

INDIQUE que la dépense sera imputée au budget communal – chapitre 65 – article 657362.

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20230406-DEL2023-21-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS